



**ABROGATION DE L'ARRETE
N°133-2020 DU 7 JUILLET 2020 PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME EMILIE BLAVIGNAC
DIRECTRICE DES FINANCES**

DGS/DAJ
ARRETE N°44-2023

Le Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-19 et L. 2122-20 ;

Considérant que Madame Emilie BLAVIGNAC n'exerce plus les fonctions ayant donné lieu à la délégation ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté n°133-2020 en date du 7 juillet 2020 portant délégation de signature à Madame Emilie BLAVIGNAC – Directrice des Finances, est abrogé.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera télétransmis au contrôle de légalité, publié sous format électronique et notifié à l'intéressée.

Fait à Joinville-le-Pont, 4 avril 2023

Olivier DOSNE

**Maire de Joinville-le-Pont
Conseiller Régional d'Ile-de-France**

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté :

Publié sous format électronique le : **04 AVR. 2023**

Télétransmis au contrôle de légalité le : **04 AVR. 2023**

Fait à Joinville-le-Pont le :